

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3805

10 décembre 2014

SOMMAIRE

4T S.A.	182600	Omnium Vasco	182600
Aabar Holdings S.à r.l.	182601	Peaksid Postit LP S.à r.l.	182634
ABC Import-Export Corp.	182602	Pertrutou SPF S.A.	182599
Adinvest II (Luxembourg) S.C.S., SICAR	182601	Retail Investors S.A.	182596
Aedific Holding S.A.	182601	Romain Hoffmann Architectes et Urbanis- tes S.à.r.l.	182601
Almar S.à r.l.	182600	Samger S.A.	182597
Almar S.à r.l.	182600	Sawasdee Invest S.A.	182596
Altice Africa S.à r.l.	182601	Schlossberg S.à r.l.	182597
Applied Luxembourg, S.à r.l.	182601	SCI FFP02	182639
Areca Services S.A.	182602	SD Compta S.à.r.l.	182599
Argile S.à r.l.	182598	SD Compta S.à.r.l.	182596
Athena Café s.à r.l.	182638	SEI International Services S.à r.l.	182639
Augustus	182638	S E K Holding S.à r.l.	182596
Carnaz S.R.L.	182640	S.G.C-Trade S. à r.l.	182596
Chine Invest S.à r.l.	182639	Sienna Capital S.à r.l.	182598
Cold Waters Investments S.A.	182640	Skyway Logistics S.à.r.l.	182597
COLUMBIA International Consulting sàrl	182640	Somogin Lux S.A.	182597
Compagnie Financière Smyrna S.A., SPF	182640	Spotify Technology S.A.	182597
C&S House S.à r.l.	182639	Terpsico S.A.	182599
CVC Capital Partners Investment Un- derwriting S.à.r.l.	182602	Tetrade S.A.	182600
Frederic Beal Investments S.A.	182595	United Cashmere S.A.	182595
GD Global Holdings II S.à r.l.	182602	USDC SlotLogic S.à r.l.	182594
G-Prom s.à r.l.	182595	Verinus S.à r.l.	182594
Gripinvest	182612	Wickrange Messdall S.A.	182594
HayFin Pearl LuxCo 3 S.à r.l.	182595	World Energy S.A.	182594
Intuitiv S.A.	182640	WRM Auto-Center	182594
Iron Paradox S.à r.l.	182595	WRM Auto-Center	182594
JP Commercial X S.à r.l.	182596	Xceram S.à r.l.	182598
		Zender International S.A.	182600

USDC SlotLogic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 166.228.

Les comptes annuels au 30.09.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185264/9.

(140208096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Verinus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185265/9.

(140208275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Wickrange Messdall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Wickrange, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 46.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185284/9.

(140208108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

World Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 156.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185287/9.

(140208784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

WRM Auto-Center, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6312 Beaufort, 2, route de Haller.

R.C.S. Luxembourg B 109.268.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185288/9.

(140208091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

WRM Auto-Center, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6312 Beaufort, 2, route de Haller.

R.C.S. Luxembourg B 109.268.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185289/9.

(140208092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Frederic Beal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.515.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014184894/9.

(140207988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

G-Prom s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun.

R.C.S. Luxembourg B 116.439.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014184898/9.

(140208265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Iron Paradox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 63, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 69.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014184989/9.

(140208765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

HayFin Pearl LuxCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 170.718.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2014:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mme. Nahima Bared, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Heike Kubica, avec effet au 24 novembre 2014.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014184944/15.

(140208645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

UCA, United Cashmere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.233.

Extrait du conseil d'administration du 12 février 2014

Le conseil d'administration décide d'accepter la démission de M. Jean-Pierre CORNET, né le 11 septembre 1943 à Liège (Belgique), demeurant à 14 B9 Avenue de la Ferme Rose à B-1180 Uccle, de sa fonction d'Administrateur-délégué avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014184562/12.

(140207846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Retail Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 69.563.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185167/9.

(140208019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

JP Commercial X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 156.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014184996/9.

(140208697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

SD Compta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8443 Steinfort, 12, Square Général Patton.
R.C.S. Luxembourg B 89.036.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185830/9.

(140209347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

S E K Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 186.050.

Les comptes annuels au 31 MARS 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014185814/10.

(140209313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

S.G.C-Trade S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 123.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185816/10.

(140209225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Sawasdee Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 174.998.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185819/10.

(140208946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Schlossberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 143.548.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 novembre 2014. Signature.

Référence de publication: 2014185826/10.

(140209285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Samger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 167.971.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social de la société le 3 novembre 2014

Le Conseil d'Administration décide le transfert du siège social du 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2014185824/11.

(140209414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Spotify Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 123.052.

Le bilan consolidé et les annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

LWM mandataire

Référence de publication: 2014185844/12.

(140209462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Skyway Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 123.445.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-8008 Strassen, le 25 novembre 2014.

Madame Isabelle Schaefer

Gérante

Référence de publication: 2014185838/12.

(140209322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Somogin Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 105.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2014185840/10.

(140209558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Argile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 158.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014185329/10.

(140209261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Xceram S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 8, Um Mierscherberg.
R.C.S. Luxembourg B 109.463.

Die Koordinierten Statuten vom 11. November 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185898/10.

(140209330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Sienna Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 178.406.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf octobre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

GBL Verwaltung S.A., une société à anonyme, ayant son siège social à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon, ici représentée par Madame Aurélie Comptour, employée privée, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon,

en vertu d'une procuration sous seing privé émise en date du 27 octobre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée SIENNA CAPITAL S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 juin 2013, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2039 du 22 août 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 1^{er} juillet 2014 suivant acte notarié, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2442 du 11 septembre 2014.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de HUIT MILLIONS CENT SEIZE MILLE TROIS CENT VINGT-TROIS EUROS (8.116.323,-EUR) pour le porter de son montant actuel de QUATRE-VINGT-TROIS MILLIONS CENT QUARANTE-NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS (83.149.186,- EUR) à QUATRE VINGT-ONZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-CINQ MILLE CINQ CENT NEUF EUROS (91.265.509,- EUR) par l'émission de 8.116.323 (huit millions cent seize mille trois cent vingt-trois) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associée unique déclare souscrire les 8.116.323 (huit millions cent seize mille trois cent vingt-trois) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces, de sorte que le montant de HUIT MILLIONS CENT SEIZE MILLE TROIS CENT VINGT-TROIS EUROS (8.116.323,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique déclare modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé QUATRE VINGT-ONZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-CINQ MILLE CINQ CENT NEUF EUROS (91.265.509,- EUR) représenté par QUATRE VINGT-ONZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-CINQ MILLE CINQ CENT NEUF (91.265.509) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, toutes libérées intégralement.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille six cent euros (2.600.-EUR)..

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Comptour, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 octobre 2014. Relation: LAC/2014/50886. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185835/54.

(140209419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

SD Compta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8443 Steinfort, 12, Square Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 89.036.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185831/9.

(140209348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Terpsico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 86.192.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185863/9.

(140209193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Pertrutou SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 39.510.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Novembre 2014.

Pertrutou SPF S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Directeur

Référence de publication: 2014187834/14.

(140210523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Tetrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 46.646.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014185864/9.
(140209501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Almar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014187344/9.
(140210066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Almar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014187345/9.
(140210067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Omnium Vasco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6183 Gonderange, 6, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 139.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014185753/9.
(140209567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Zender International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 56.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014185901/9.
(140209595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

4T S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 153.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014185905/9.
(140209142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Aabar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 157.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014187327/9.

(140210347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Romain Hoffmann Architectes et Urbanistes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 38, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 80.543.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185802/9.

(140209502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Aedific Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 139.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014187367/9.

(140209839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Altice Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 150.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014187383/9.

(140210029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Adinvest II (Luxembourg) S.C.S., SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 134.192.

Les comptes annuels au 30/04/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014187338/10.

(140210330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Applied Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.297.069,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 167.093.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187353/10.

(140209682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Areca Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 143.315.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 novembre 2014.
Référence de publication: 2014187355/10.
(140210181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

ABC Import-Export Corp., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 24.112.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014187364/10.
(140210150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

CVC Capital Partners Investment Underwriting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 98.453.

Les statuts coordonnés au 06/11/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/11/2014.
Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2014185476/12.
(140208898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

GD Global Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 192.063.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth of November.
Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

GD Global Holdings I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of £75,000 not yet registered with the Luxembourg trade and companies register, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated today by the undersigned notary,

here represented by Mr. Bastien Burin, LLM, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 14 November 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "GD Global Holdings II S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at fifty thousand pounds sterling (GBP 50,000), represented by fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders representing at least three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by

the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. The meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by the Law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by a sole manager or by a board of managers composed of class A manager(s) and class B manager(s).

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in the case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by one (1) class A manager and one (1) class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) class A manager and one (1) class B manager.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties.

The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In the case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The fifty thousand (50,000) shares issued have been subscribed by GD Global Holdings I S.à r.l., aforementioned, for the price of fifty thousand pounds sterling (GBP 50,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting in two (2) promissory notes.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of fifty thousand pounds sterling (GBP 50,000) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

- (i) Andrew Schiesl, born in West Allis, Wisconsin (U.S.A.) on 31 August 1971, secretary and general counsel, residing professionally at 222 East Erie Street, Suite 500, Milwaukee, WI 53202, U.S.A., as class A manager;
- (ii) Mark Grummett, born in Lincoln, Lincolnshire (U.K.) on 14 July 1966, chartered accountant, professionally residing at Springmill Street, Bradford, West Yorkshire, BD5 7HW, U.K., as class A manager;
- (iii) Thomas Heymans, born in Schaerbeek (Belgium) on 15 May 1977, finance manager, professionally residing at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as class B manager; and
- (iv) Franz Duclos, born in Mont Saint Aignan (France) on 15 November 1975, CEO, professionally residing at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as class B manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le quatorze novembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GD Global Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de £75.000, non encore immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ayant son siège social 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

dûment représenté(e) par Monsieur Bastien Burin, LLM, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 novembre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GD Global Holdings II S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille livres sterling (GBP 50.000), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant au moins trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou

représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du

mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, incluant au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/ auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les cinquante mille (50.000) parts sociales émises ont été souscrites par GD Global Holdings I S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de cinquante mille livres sterling (GBP 50.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en deux (2) billets à ordre.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de cinquante mille livres sterling (GBP 50.000) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros,

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 25C, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

(i) Andrew Schiesl, né à West Allis, Wisconsin (U.S.A.) le 31 août 1971, secretary et general counsel, résidant au 222 East Erie Street, Suite 500, Milwaukee, WI 53202, U.S.A., en tant que gérant de catégorie A;

(ii) Mark Grummett, né à Lincoln, Lincolnshire (U.K.) le 14 juillet 1966, comptable, résidant professionnellement à Springmill Street, Bradford, West Yorkshire, BD5 7HW, U.K., en tant que gérant de catégorie A;

(iii) Thomas Heymans, né à Schaerbeek (Belgique) le 15 mai 1977, finance manager, résidant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B; et

(iv) Franz Duclos, né à Mont Saint Aignan (France) le 15 novembre 1975, CEO, résidant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. BURIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15506. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014185569/510.

(140209222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Gripinvest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.430.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of November,

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting of shareholders of GRIPINVEST S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 188.430 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-Les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg on 2 July 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 September 2014 number 2453. The articles of incorporation have not been amended since.

The meeting was opened at 2.35 p.m. with Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, in the chair,

and with Mrs Brigitte Wahl, with professional address in Mondorf-les-Bains, as secretary.

The meeting elected as scrutineer Mrs Karola Böhm, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I The shareholder, the proxy of the represented shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy of the represented shareholder after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party will also remain annexed to the present deed.

II It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the shares representing the entire share capital of the Company are duly represented at the present meeting. The represented shareholder declares that he has had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III The present meeting, at which all the shares representing the entire share capital of the Company are duly represented, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1 Redenomination of all the existing shares of the Company into ordinary shares.

2 Creation of preferential shares divided into nine (9) classes of shares.

3 Increase of the share capital of the Company by an amount of five million one hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-two euro (EUR 5,168,992) from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to five million one hundred eighty-one thousand four hundred ninety-two euro (EUR 5,181,492).

4 Issuance of five million one hundred sixty-eight thousand (5,168,000) ordinary shares and one hundred eleven (111) preferential class A shares, one hundred eleven (111) preferential class B shares, one hundred ten (110) preferential class C shares, one hundred ten (110) preferential class D shares, one hundred ten (110) preferential class E shares, one hundred ten (110) preferential class F shares, one hundred ten (110) preferential class G shares, one hundred ten (110) preferential class H shares and one hundred ten (110) preferential class I shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1) and having the rights and obligations set forth in the articles of association following their amendment and subscription of the new issued shares by a contribution in cash.

5 Decrease of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) from five million one hundred eighty-one thousand four hundred ninety-two euro (EUR 5,181,492) to five million one hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-two euro (EUR 5,168,992) through the cancellation of twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of the founding shareholder.

6 Appointment of Mr. Dominique Lecocq and Mr. Eric Grabli as the new class A managers.

7 Restatement of the articles of association without changing the corporate object.

8 Miscellaneous.

The extraordinary general meeting of the Company then takes the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to redenominate the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares.

Second resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to create nine classes of preferential shares ranging from class A to class I.

Third resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to increase the Company's share capital by an amount of five million one hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-two euro (EUR 5,168,992) from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to five million one hundred eighty-one thousand four hundred ninety-two euro (EUR 5,181,492).

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to issue five million one hundred sixty-eight thousand (5,168,000) ordinary shares and one hundred eleven (111) preferential class A shares, one hundred eleven (111) preferential class B shares, one hundred ten (110) preferential class C shares, one hundred ten (110) preferential class D shares, one hundred ten (110) preferential class E shares, one hundred ten (110) preferential class F shares, one hundred ten (110) preferential class G shares, one hundred ten (110) preferential class H shares and one hundred ten (110) preferential class I shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1).

Subscription and payment

The five million one hundred sixty-eight thousand (5,168,000) ordinary shares and one hundred eleven (111) preferential class A shares, one hundred eleven (111) preferential class B shares, one hundred ten (110) preferential class C shares, one hundred ten (110) preferential class D shares, one hundred ten (110) preferential class E shares, one hundred ten (110) preferential class F shares, one hundred ten (110) preferential class G shares, one hundred ten (110) preferential class H shares and one hundred ten (110) preferential class I shares issued have been subscribed and entirely paid-up as follows:

- GRIPFIN, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188.394,

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 October 2014,

subscribed to three million two hundred sixty-eight thousand (3,268,000) new ordinary shares that were paid through a contribution in cash of an amount of eighty-one million seven hundred thousand euro (EUR 81,700,000) consisting of three million two hundred sixty-eight thousand euro (EUR 3,268,000) for the share capital and seventy-eight million four hundred thirty-two thousand euro (EUR 78,432,000) for the share premium;

- White Premium Holdings Ltd, a company existing under the laws of Malta, registered with Registry of Companies in Malta under number C60069, having its registered office at Swiss Urban Factory, The Trust Office Suite, 5, St. Frederick Street, Valletta, Malta (the "Investor 2"),

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 October 2014,

subscribed to one million two hundred thousand (1,200,000) new ordinary shares that were paid through a contribution in cash of an amount of thirty million euro (EUR 30,000,000) consisting of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000) for the share capital and twenty-eight million eight hundred thousand euro (EUR 28,800,000) for the share premium. Said Proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

- Vendavel Sicav, a société d'investissement à capital variable, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.018, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg, acting in relation to Vendavel Sicav - Sif Arch (the "Investor 3"),

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 October 2014,

subscribed to fifty thousand (50,000) new ordinary shares that were paid through a contribution in cash of an amount of one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000) consisting of fifty thousand euro (EUR 50,000) for the share capital and one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000) for the share premium. Said Proxy, initialled

ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

- Vendavel Sicav, a société d'investissement à capital variable, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.018, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in relation to Vendavel Sicav - Sif Opportunity (the "Investor 4"),

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 October 2014,

subscribed to fifty thousand (50,000) new ordinary shares that were paid through a contribution in cash of an amount of one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000) consisting of fifty thousand euro (EUR 50,000) for the share capital and one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000) for the share premium. Said Proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

- BRAVInvest S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered under number B 190.486, having its registered office at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (the "Investor 5"),

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 October 2014,

subscribed to six hundred thousand (600,000) new ordinary shares that were paid through a contribution in cash of an amount of fifteen million euro (EUR 15,000,000) consisting of six hundred thousand euro (EUR 600,000) for the share capital and fourteen million four hundred thousand euro (EUR 14,400,000) for the share premium. Said Proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

- GRIPPERF, a société civile existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number E 5461, having its registered office at 89e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg (the "Investor 6"),

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 October 2014,

subscribed to eighty-nine (88) preferential class A shares, eighty-nine (89) preferential class B shares, eighty-nine (89) preferential class C shares, eighty-nine (89) preferential class D shares, eighty-nine (89) preferential class E shares, eighty-nine (89) preferential class F shares, eighty-nine (89) preferential class G shares, eighty-nine (89) preferential class H shares and eighty-nine (89) preferential class I shares that were paid through a contribution in cash of an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000) consisting of eight hundred euro (EUR 800) for the share capital and nineteen thousand two hundred euro (EUR 19,200) for the share premium. Said Proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

- Ifoghas Investments Ltd, a company existing under the laws of the British Virgin Islands, registered under the BVI Business Companies Act under number 357835, having its registered office at P.O. 173, Kingston Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the "Investor 7"),

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 30 October 2014,

subscribed to eighteen (18) preferential class A shares, seventeen (17) preferential class B shares, seventeen (17) preferential class C shares, seventeen (17) preferential class D shares, seventeen (17) preferential class E shares, seventeen (17) preferential class F shares, seventeen (17) preferential class G shares, seventeen (17) preferential class H shares and seventeen (17) preferential class I shares that were paid through a contribution in cash of an amount of three thousand eight hundred forty euro (EUR 3,840) consisting of one hundred fifty-four euro (EUR 154) for the share capital and three thousand six hundred eighty-six euro (EUR 3,686) for the share premium. Said Proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

- Firstag Management Corporation, a company existing under the laws of the British Virgin Islands, registered under the BVI Business Companies Act under number 361085, having its registered office at P.O. 173, Kingston Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the "Investor 8"),

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 30 October 2014,

subscribed to five (5) preferential class A shares, five (5) preferential class B shares, four (4) preferential class C shares, four (4) preferential class D shares, four (4) preferential class E shares, four (4) preferential class F shares, four (4) preferential class G shares, four (4) preferential class H shares and four (4) preferential class I shares that were paid through a contribution in cash of an amount of nine hundred sixty euro (EUR 960) consisting of thirty-eight euro (EUR 38) for the share capital and nine hundred twenty-two euro (EUR 922) for the share premium. Said Proxy, initialled ne

varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash amounting to one hundred twenty-nine million two hundred twenty-four thousand eight hundred euro (EUR 129,224,800) of which an amount of five million one hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-two euro (EUR 5,168,992) is allocated to the share capital of the Company and an amount of one hundred twenty-four million fifty-five thousand eight hundred eight euro (EUR 124,055,808) is allocated to the share premium of the Company.

The total contribution in the amount of one hundred twenty-nine million two hundred twenty-four thousand eight hundred euro (EUR 129,224,800) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Following this resolution, Investor 2, Investor 3, Investor 4, Investor 5, Investor 6, Investor 7 and Investor 8 are now shareholders of the Company and will vote on the remaining points of the agenda of this general meeting.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to decrease the amount of the share capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) from five million one hundred eighty-one thousand four hundred ninety-two euro (EUR 5,181,492) to five million one hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-two euro (EUR 5,168,992) through the cancellation of twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of the founding shareholder and grants hereby power to any manager of the Company to execute and perfect the capital decrease.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to appoint the following individuals as class A managers of the Company with immediate effect for an unlimited term:

(i) Mr. Dominique Lecocq, born on 3 January 1976 in Chêne-Bougeries, Switzerland, having his address at 42, route de Frontenex, 1207 Genva, Switzerland, as class A manager of the Company; and

(ii) Mr. Eric Grabli, born on 28 February 1964 in Boulogne, France, having his address at 18, rue du Magistrat, B-1000 Bruxelles, Belgium, as class A manager of the Company.

Seventh resolution

Further to the above resolutions, the extraordinary general meeting of the Company resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company without modification of the corporate purpose, so that the articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "GRIPINVEST" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at five million one hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-two euro (EUR 5,168,992), represented by five million one hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-two (EUR 5,168,992) shares divided as follows:

- five million one hundred sixty-eight thousand (EUR 5,168,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares")
- one hundred eleven (111) class A shares (the "Class A Shares"),
- one hundred eleven (111) class B shares (the "Class B Shares"),
- one hundred ten (110) class C shares (the "Class C Shares"),
- one hundred ten (110) class D shares (the "Class D Shares"),
- one hundred ten (110) class E shares (the "Class E Shares"),
- one hundred ten (110) class F shares (the "Class F Shares"),
- one hundred ten (110) class G shares (the "Class G Shares"),
- one hundred ten (110) class H shares (the "Class H Shares"), and
- one hundred ten (110) class I shares (the "Class I Shares" and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares collectively referred to the "Preferential Shares")

with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 Shares of a specific class shall not be convertible into another class of shares.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholders announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholders in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.5 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

5.6 The share capital may be reduced through cancellation of shares including by cancellation of one or more entire class(es) through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class.

5.7 In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class I Shares).

5.8 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more share classes (i.e. class I to A shares), the holders of the repurchased and cancelled class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5.9 In addition to the issued capital, there may be set up a share premium account to which any share premium paid on any share of the Company in addition to its nominal value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.10 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.11 The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by law.

For the purpose of this article 5:

"Available Amount" means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to which the shareholder of the relevant class of shares would have been entitled after due allocations for the legal reserve or any losses (included carried forward losses) which have been made.

"Cancellation Value Per Share" means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares. The Total Cancellation Amount for each class of shares shall be the sum of the nominal value plus the share premium paid on these shares (and not otherwise distributed) and the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium either in part or in totality.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.4 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

7.5 The shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital and subject to the approval of the transfer by the board of managers of the Company.

7.6 The transfer of shares may further be regulated by the provisions of any shareholder agreement, as may be entered into by all the shareholders of the Company from time to time.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. Any general or extraordinary meetings of shareholders shall be convened, in addition to the annual general meeting of shareholders to be held annually as set out in these articles, by notice given to the shareholders not less than fifteen (15) Business Days in advance. Such meetings must be convened by the board of managers if shareholders representing at least twenty-five percent (25%) of the share capital so require, within five (5) Business Days of such request. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association, any shareholders agreement, if any, or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than fifty percent (50 %) of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

D. Management**Art. 13. Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The minimum number of members of the Board of Managers of the Company shall be five (5) and the maximum shall be seven (7) save where a higher number is required for the creation or maintenance of an Active Investors Group. The Company shall be managed by a board of managers composed of at least three (3) class A managers and two (2) class B managers. Any reference made hereinafter to the "managers" shall be construed as a reference to any and each of the class A managers and the class B managers, depending of the context and as applicable.

13.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

13.3 For the purpose of this article 13, Active Investors Group shall mean all Active Investors who own directly or indirectly in aggregate more than fifty percent (50 %) of the Company. An Active Investor is each shareholder of the Company (other than SARL 2) or of SARL 2 who nominated at least one (1) of the class A managers, it being understood that each such Active Investor forms part of the Active Investors Group.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders shall appoint at least three (3) class A managers and two (2) class B managers.

14.2 Except with respect to the appointment and termination of the three (3) initial class A managers, any appointment or termination of a class A manager shall be made at a simple majority of the votes of the shareholders and such class A managers shall be appointed for an unlimited term. The class B managers shall be appointed for an unlimited term and can be revoked at any time by a simple majority of the votes of the shareholders.

14.3 The executive chairman of the board of managers shall be appointed from among the class A managers (the "Executive Chairman").

14.4 The initial Executive Chairman shall be appointed, in this function and as class A manager, for a term of three (3) years, such term being automatically renewed for a period of one (1) year each time, subject to the possibility of the shareholders holding, directly or indirectly, at least twenty-five percent (25%) of the Company, to submit the continuation of such appointment to the vote of the shareholders. Such continuation of the appointment shall be approved by a simple majority of the votes of the shareholders. If the Executive Chairman is unable to attend any meeting of the board of managers, then another class A manager shall be appointed to act as pro tempore chairman at the meeting.

14.5 The other initial class A managers (other than the initial Executive Chairman) shall be appointed for a term of two (2) years, such term being automatically renewed for a period of one (1) year each time, subject to the possibility of the shareholders holding, directly or indirectly, at least twenty-five percent (25%) of the Company, to submit the continuation of such appointment to the vote of the shareholders. Such continuation of the appointment shall be approved by a simple majority of the votes of the shareholders.

14.6 Any class A manager can be terminated immediately by a simple majority of the votes of the shareholders in the event of gross negligence, fraud or willful misconduct of such class A manager.

14.7 Any initial class A manager can be terminated at any time in the first two (2) years of his initial term by a majority of sixty-seven percent (67%) of the votes of the shareholders.

The initial Executive Chairman can be terminated at any time in the first three (3) years of his initial term by a majority of sixty-seven percent (67%) of the votes of the shareholders.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a class B manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced class B manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In the event of a vacancy in the office of a class A manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate

of the replaced class A manager by the remaining class A managers until the next meeting of the shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers not less than five (5) Business Days in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall elect among its members a chairman who shall be appointed among the class A managers in accordance with articles 14.3. and 14.4. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another class A manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager irrespective of the class to which he/she belongs, as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a quorum of the managers is present or represented, meaning at least a majority of class A managers and a majority of class B managers.

17.6 Decisions shall be taken by at least fifty percent (50 %) of the managers present or represented and fifty percent (50 %) of the class A managers present or represented. The chairman, if any, shall not have a casting vote. In addition, each decision relating to the Reserved Matters (as defined below) shall require the approval of the Supervisors or of the shareholders as the case may be.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by one (1) class A manager and one (1) class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) class A manager and one (1) class B manager.

Art. 19. Appointment of the supervisory board.

19.1 The Company shall have a supervisory board composed of supervisors (the "Supervisors" or the "Supervisory Board") which shall be in charge of solely approving the Reserved Matters (as listed in article 22) but the Supervisory Board shall not be involved with the management of the Company other than with respect to Reserved Matter.

19.2 Each shareholder (which for the purposes hereof shall include a group of shareholders being advised, managed, owned or controlled by a same entity) holding more than three percent (3%) in the share capital of the Company, shall have the right but not the obligation to propose to the shareholders for appointment a candidate for the position as Supervisor. Such proposal shall be made by each respective shareholder within five (5) Business Days of the notification to the shareholders by the board of managers of its intention to convene a meeting for the purpose of appointing Supervisors.

Each shareholder may remove any Supervisor appointed by it and propose to the shareholders for appointment a new candidate for the position as Supervisor by notice in writing to the chairman of the Supervisory Board.

19.3 The Supervisory Board shall have a chairman. Except for the initial chairman, the chairman of the Supervisory Board shall be elected by a majority of the votes, it being understood that each Supervisor appointed by a shareholder shall carry the same voting power (in percentage terms) in the Supervisory Board as such shareholder's ownership percentage in the share capital of the Company. If the chairman is unable to attend any meeting of such Supervisory Board, then another Supervisor shall be appointed to act as pro tempore chairman at the meeting.

19.4 Whenever a shareholder ceases, for whatever reason (other than by reason of a transfer of Shares to an Associated Company as defined below), to be a shareholder holding more than three percent (3%) in the share capital of the Company, it shall procure that the relevant Supervisor appointed upon proposal by it will resign immediately from the relevant Supervisory Board without payment of compensation for loss of office or otherwise.

19.5 Except upon special delegation by the board of managers, no supervisor shall have the power whatsoever to bind the Company.

Art. 20. Conduct of meetings of the Supervisory Board.

20.1 No business shall be transacted and no decision shall be taken at any meeting of the Supervisory Board if the members of the Supervisory Board present or represented do not represent shareholders having together at least fifty percent (50 %) of the share capital of the Company, it being understood that only the proportion of the share capital of the Company represented by such Supervisors shall be considered for the purpose of the quorum of the Supervisory Board.

20.2 All decisions of the Supervisory Board shall be taken with the approval of at least fifty percent (50 %) of the represented share capital of the Company, except for the acquisition, investment or other expenditure outside of the scope of BK SEE, which require the approval of the unanimity of the members of the Supervisory Board. Only the portion of the Company's share capital owned by the shareholder appointing a Supervisor shall be considered for the purpose of the quorum and the voting majority of the Supervisory Board. For the avoidance of doubt, each Supervisor appointed by a shareholder shall carry the same voting power (in percentage terms) in the Supervisory Board as such shareholder's ownership percentage in the share capital of the Company.

Art. 21. Convening meetings of the Supervisory Board.

21.1 In regards to the Supervisory Board, the notice shall be sent not less than ten (10) business days in advance for meetings relating to the Reserved Matters.

Such ten (10) business days notice period is only necessary for the first meeting resolving upon such Reserved Matter. Any subsequent meetings of the Supervisory Board resolving upon the same transaction and being substantially in line with what has been approved previously, such meeting of the Supervisory Board can be convened with a prior notice of five (5) business days.

21.2 The meetings of the Supervisory Board must take place at least once a year and must in any case be convened by the chairman of the Supervisory Board if any Supervisor so requires. Should the chairman of the Supervisory Board fail to convene such meeting within five (5) Business Days of such request, it shall be directly convened by any Supervisor pursuant to the notice provisions of article 21.1..

Art. 22. Reserved Matters. For the purpose of this article 22 and where otherwise used in these articles:

"Articles" shall mean these articles of association.

"Associated Company" shall mean, in relation to a Securities Holder (including, without limitation, such a Securities Holder which is a unit trust, investment trust, limited partnership or general partnership), any entity in which such Securities Holder or the Parent of the Securities Holder directly or indirectly (through an Associated Company) holds more than seventy-five percent (75%) of the total voting rights conferred by all the issued shares in the capital of that entity which are ordinarily exercisable in general meetings.

"BK SEE" shall mean a joint venture vehicle as set-up from time to time to develop Burger King restaurants in the Target Territories.

"Initial Funding" shall mean the initial investment of, amongst others, the Company.

"Initial Public Offering" shall mean (i) the publication by a regulated market operator of a notice of admission (or similar document) of the shares of the Company or the shares of BK SEE (or of any of its Associated Companies) on a Regulated Market mentioning the visa number granted by the Regulated Market operator on the prospectus or the final memorandum; or (ii) any measure of similar effect taken by such competent authority.

"Issuance" shall mean any issuance of shares by the Company.

"Parent" shall mean any entity (including any company, partnership, joint venture, trust, association, economic interest group or other organization, enterprise or entity), being an ultimate beneficial owner of a Securities Holder.

"Regulated Market" shall mean the Luxembourg Stock Exchange or of any other equivalent regulated market for securities.

"SARL 2" shall mean Gripfin S.à r.l..

"Target Territories" means Poland, Greece, Romania and Italy.

"Securities Holder" shall mean the holders of any security issued or to be issued by the Company or SARL2.

“Shareholders” shall mean the shareholders of the Company and SARL2.

The following reserved matters (the “Reserved Matters”) are, without prejudice to other consent requirements under applicable laws, subject to the prior consent of the:

i) Supervisory Board:

- any acquisition, investment or other expenditure (including any series of acquisitions, investments or other expenditures that are related) by the Company or SARL 2 within the scope of BK SEE in an amount which in the aggregate is equal to or greater than ten million euro (EUR 10,000,000) except for the Initial Funding;
- any material change to the consolidated business plan of BK SEE;
- any acquisition, investment or other expenditure outside of the scope of BK SEE;
- any changes to the Target Territories;
- any changes to the dividend policy of BK SEE, if any;
- hiring and firing of the CEO and CFO of BK SEE, except for the hiring of the initial CEO who shall be Mr. Leo Leon;
- amalgamations, consolidations, mergers, Initial Public Offering or the sale of substantially all of the assets of BK SEE or other extraordinary corporate transactions involving BK SEE, if BK SEE is not the surviving entity or if the value of such transaction is greater than ten million euro (EUR 10,000,000);
- any changes in capital structure, including issuances of new equity interests, the creation of new equity interests or classes thereof, or changes to the rights or preferences of the equity interests in BK SEE, which would result in the Shareholders having directly or indirectly less than eighty percent (80%) of the beneficial interests of the issued and outstanding equity securities of BK SEE;
- commencement of voluntary insolvency proceeding, or dissolution or liquidation of BK SEE (but the supervisory board shall not unreasonably withhold, delay or condition its consent);
- any related party transactions and/or conflicts of interest with, including but not limited to, any Securities Holder or any of their respective Associated Companies, other than related party transactions occurring within the ordinary course of business. It is being understood that the Supervisor, as the case may be, representing such conflicted Securities Holder shall not be entitled to vote on this matter; and
- change of auditors, accounting policies or fiscal year end;
- commencement or settlement of material litigation, such approval to be given at a later stage if the circumstances so require; and
- the agreement setting out the general terms and conditions of a related party transaction with respect to real estate transactions and as may be further set out in the shareholders’ agreement, if any.

ii) the shareholders:

- approval of Issuance; and
- amalgamations, consolidations, mergers or the sale of substantially all of the assets of the Company or other extraordinary corporate transactions involving the Company if the value of such transaction is greater than ten million (EUR 10,000,000).

Art. 23. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 24. Auditor(s).

24.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

24.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

24.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

24.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d’entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

24.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 25. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first (1st) of January of each year and shall end on the thirty-first (31st) of December of the same year.

Art. 26. Annual accounts and allocation of profits.

26.1 First, all distributions by the Company to the shareholders, in whatsoever form and drawn from whatever sources, shall be allocated on a prorata basis of the shares held by the shareholders in the Company until all the shareholders have received, as a result of such distribution(s), an amount equivalent of their paid-in share capital (and share premium if any).

26.2 Second, once the distribution(s) under article 26.1 above have been made, all distributions which the Company resolves to make, in whatsoever form and drawn from whatever sources, shall be allocated in the following order:

- the last then outstanding class of Preferential Shares is entitled to receive a preferred dividend of twelve percent (12%) on any such distribution; and
- the remaining amount of the distribution shall be allocated, on a pro rata basis, to all Ordinary Shares, to the extent not redeemed or otherwise cancelled.

26.3 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

26.4 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

26.5 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

26.6 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 27. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

27.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

27.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve shall be distributed in accordance with the Law and article 26 of these articles of association.

G. Liquidation**Art. 28. Liquidation.**

28.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

28.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the Law and article 26 of these articles of association.

H. Final clause - Governing law

Art. 29. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

In the case any shareholder agreement has been entered into by all the shareholders, the Company shall, to the extent permissible under the Law, ensure that the provisions of such shareholder agreement are being complied with at all times.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at seven thousand five hundred euro (EUR 7,500).

There being no further business, the meeting is closed at 2.50 p.m..

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de novembre,

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est déroulée

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GRIPINVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 188.430 (la "Société"), constituée selon acte reçu le 2 juillet 2014 par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 septembre 2014 sous le numéro 2453. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte à 14.35 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

qui a désigné comme secrétaire Madame Brigitte Wahl, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée générale a choisi comme scrutateur Madame Karola Böhm, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter que:

I. L'actionnaire, la procuration de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui signée par le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant, restera également annexée au présent acte.

II. Toutes les actions représentant l'entièreté du capital social étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaît dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Redénomination des parts sociales existantes de la Société en parts sociales ordinaires.
 2. Création de parts sociales préférentielles divisées en neuf (9) classes de parts sociales.
 3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq millions cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze euros (EUR 5,168,992) de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cinq millions cent quatre-vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-douze euros (EUR 5.181.492).
 4. Emission de cinq millions cent soixante-huit mille (5.168.000) parts sociales ordinaires et de cent onze (111) parts sociales préférentielles de classe A, cent onze (111) parts sociales préférentielles de classe B, cent dix (110) parts sociales préférentielles de classe C, cent dix (110) parts sociales préférentielles de classe D, cent dix (110) parts sociales préférentielles de classe E, cent dix (110) parts sociales préférentielles de classe F, cent dix (110) parts sociales préférentielles de classe G, cent dix (110) parts sociales préférentielles de classe H, cent dix (110) parts sociales préférentielles de classe I, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et ayant les droits et obligations tels que déterminés dans les statuts après leur modification et souscription des parts sociales nouvellement émises par une contribution en numéraire.
 5. Réduction du capital social de la Société par un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) de son montant de cinq millions cent quatre-vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-douze euros (EUR 5.181.492) à cinq millions cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze euros (EUR 5.168.992) par l'annulation de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de l'associé fondateur.
 6. Nomination de M. Dominique Lecocq et M. Eric Grabli comme nouveaux gérants de catégorie A.
 7. Refonte entière des statuts sans modification de l'objet social.
 8. Divers.
- L'assemblée générale des actionnaires de la Société adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de redénommer les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires.

Seconde résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de créer neuf classes de parts sociales préférentielles allant de la classe A à I.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze euros (EUR 5,168,992) de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cinq millions cent quatre-vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-douze euros (EUR 5.181.492).

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide d'émettre cinq millions cent soixante-huit mille (5.168.000) parts sociales ordinaires et cent onze (111) parts sociales préférentielles de classe A, cent onze (111) parts sociales préférentielles de classe B, cent dix (110) parts sociales préférentielles de classe C, cent dix (110) parts sociales préférentielles de classe D, cent dix (110) parts sociales préférentielles de classe E, cent dix (110) parts sociales préférentielles de classe F, cent dix (110) parts sociales préférentielles de classe G, cent dix (110) parts sociales préférentielles de classe H et cent dix (110) parts sociales préférentielles de classe I, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1).

Souscription et paiement

Les cinq millions cent soixante-huit mille (5.168.000) parts sociales ordinaires et cent onze (111) parts sociales préférentielles de classe A, cent onze (111) parts sociales préférentielles de classe B, cent dix (110) parts sociales préférentielles de classe C, cent dix (110) parts sociales préférentielles de classe D, cent dix (110) parts sociales préférentielles de classe E, cent dix (110) parts sociales préférentielles de classe F, cent dix (110) parts sociales préférentielles de classe G, cent dix (110) parts sociales préférentielles de classe H et cent dix (110) parts sociales préférentielles de classe I nouvelles ont été souscrites et intégralement libérées comme suit:

- GRIPFIN, une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 188.394,

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 octobre 2014,

a souscrit à trois millions deux cent soixante-huit mille (3.268.000) nouvelles parts sociales ordinaires entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt et un millions sept cents mille euros (EUR 81.700.000) consistant en trois millions deux cent soixante-huit mille euros (EUR 3.268.000) pour le capital social et soixante-dix-huit millions quatre cent trente-deux mille euros (EUR 78.432.000) pour la prime d'émission;

- White Premium Holdings Ltd., une société existante sous les lois de Malte, enregistrée auprès du registre des sociétés de Malte sous le numéro C60069, ayant son siège social au Swiss Urban Factory, The Trust Office Suit, 5, St. Frederick Street, Valletta, Malte, (l'«Investisseur 2»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 octobre 2014,

a souscrit à un million deux cents mille (1.200.000) nouvelles parts sociales ordinaires entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de trente millions euros (EUR 30.000.000) consistant en un million deux cents mille euros (EUR 1.200.000) pour le capital social et vingt-huit millions huit cents mille euros (EUR 28.800.000) pour la prime d'émission. La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

- Vendavel Sicav, une société d'investissement à capital variable, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 182.018, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Grand-Duché de Luxembourg, agissant en relation avec Vendavel Sicav - Sif Arch (l'«Investisseur 3»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 octobre 2014,

a souscrit à cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales ordinaires entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000) consistant en cinquante mille euros (EUR 50.000) pour le capital social et un million deux cents mille euros (EUR 1.200.000) pour la prime d'émission. La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

- Vendavel Sicav, une société d'investissement à capital variable, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 182.018, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Grand-Duché de Luxembourg, agissant en relation avec Vendavel Sicav - Sif Opportunity (l'«Investisseur 4»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 octobre 2014,

a souscrit à cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales ordinaires entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000) consistant en cinquante mille euros

(EUR 50.000) pour le capital social et un million deux cents mille euros (EUR 1.200.000) pour la prime d'émission. La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

- BravInvest S.A., une société anonyme existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.486, ayant son siège social à 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (l'«Investisseur 5»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 octobre 2014,

a souscrit à six cents mille (600.000) nouvelles parts sociales ordinaires entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de quinze millions euros (EUR 15.000.000) consistant en six cents mille euros (EUR 600.000) pour le capital social et quatorze millions quatre cents mille euros (EUR 14.400.000) pour la prime d'émission. La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

- GRIPPERF, une société civile existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro E 5461, ayant son siège social à 89e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Investisseur 6»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2014,

a souscrit à quatre-vingt-huit (88) parts sociales préférentielles de classe A, quatre-vingt-neuf (89) parts sociales préférentielles de classe B, quatre-vingt-neuf (89) parts sociales préférentielles de classe C, quatre-vingt-neuf (89) parts sociales préférentielles de classe D, quatre-vingt-neuf (89) parts sociales préférentielles de classe E, quatre-vingt-neuf (89) parts sociales préférentielles de classe F, quatre-vingt-neuf (89) parts sociales préférentielles de classe G, quatre-vingt-neuf (89) parts sociales préférentielles de classe H et quatre-vingt-neuf (89) parts sociales préférentielles de classe I entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000) consistant en huit cents euros (EUR 800) pour le capital social et dix-neuf mille deux cents euros (EUR 19.200) pour la prime d'émission. La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

- Ifoghas Investments Ltd, une société existante sous les lois des Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 357835, ayant son siège social à P.O. 173, Kingston Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (l'«Investisseur 7»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 octobre 2014,

a souscrit à dix-huit (18) parts sociales préférentielles de classe A, dix-sept (17) parts sociales préférentielles de classe B, dix-sept (17) parts sociales préférentielles de classe C, dix-sept (17) parts sociales préférentielles de classe D, dix-sept (17) parts sociales préférentielles de classe E, dix-sept (17) parts sociales préférentielles de classe F, dix-sept (17) parts sociales préférentielles de classe G, dix-sept (17) parts sociales préférentielles de classe H et dix-sept (17) parts sociales préférentielles de classe I entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de trois mille huit cent quarante euros (EUR 3.840) consistant en cent cinquante-quatre euros (EUR 154) pour le capital social et trois mille six cent quatre-vingt-six euros (EUR 3.686) pour la prime d'émission. La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

- Firstag Management Corporation, une société existante sous les lois des Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 361085, ayant son siège social à P.O. 173, Kingston Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (l'«Investisseur 8»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 octobre 2014,

a souscrit à cinq (5) parts sociales préférentielles de classe A, cinq (5) parts sociales préférentielles de classe B, quatre (4) parts sociales préférentielles de classe C, quatre (4) parts sociales préférentielles de classe D, quatre (4) parts sociales préférentielles de classe E, quatre (4) parts sociales préférentielles de classe F, quatre (4) parts sociales préférentielles de classe G, quatre (4) parts sociales préférentielles de classe H et quatre (4) parts sociales préférentielles de classe I entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de neuf cent soixante euros (EUR 960) consistant en trente-huit euros (EUR 38) pour le capital social et neuf cent vingt-deux euros (EUR 922) pour la prime d'émission. La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant de cent vingt-neuf millions deux cent vingt-quatre mille huit cents euros (EUR 129.224.800) consistant en cinq millions cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze euros (EUR 5.168.992) pour le capital social de la Société et cent vingt-quatre millions cinquante-cinq mille huit cent huit euros (EUR 124.055.808) pour la prime d'émission.

L'apport global d'un montant de cent vingt-neuf millions deux cent vingt-quatre mille huit cents euros (EUR 129.224.800) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

Suite à cette résolution, Investisseur 2, Investisseur 3, Investisseur 4, Investisseur 5, Investisseur 6, Investisseur 7 et Investisseur 8 sont maintenant associés de la Société et vont voter sur les points restant à l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de diminuer le montant du capital social d'un montant de douze mille euros (EUR 12.500) de son montant actuel de cinq millions cent quatre-vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-douze euros (EUR 5.181.492) à cinq millions cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze euros (EUR 5.168.992) par une annulation de douze mille (12.500) parts sociales ordinaires de l'associé fondateur et donne pouvoir à tout gérant de la Société d'exécuter et de rendre opposable la diminution du capital social de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de catégorie A de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- M. Dominique Lecocq, né le 3 janvier 1976 à Chêne-Bougeries, Suisse, ayant son adresse à 42, route de Frontenex, 1207 Genève, Suisse, comme gérant de catégorie A de la Société;
- M. Eric Grabli, né le 28 février 1964 à Boulogne, France, ayant son adresse à 18, rue du Magistrat, B-1000 Bruxelles, Belgique comme gérant de catégorie A de la Société.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de procéder à une refonte complète des statuts sans modification de l'objet social, de façon à ce qu'ils aient la teneur suivante:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GRIPINVEST» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinq millions cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze euros (EUR 5.168.992), représenté par cinq millions cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (5.168.992) parts sociales divisées comme suit:

- cinq millions cent soixante-huit mille (5.168.000) parts sociales ordinaires («Parts Sociales Ordinaires»)
- cent onze (111) parts sociales de classe A («Parts Sociales de Classe A»),
- cent onze (111) parts sociales de classe B («Parts Sociales de Classe B»),
- cent dix (110) parts sociales de classe C («Parts Sociales de Classe C»),
- cent dix (110) parts sociales de classe D («Parts Sociales de Classe D»),
- cent dix (110) parts Sociales de Classe E («Parts Sociales de Classe E»),
- cent dix (110) parts sociales de classe F («Parts Sociales de Classe F»),
- cent dix (110) parts sociales de classe G («Parts Sociales de Classe G»),
- cent dix (110) parts sociales de classe H («Parts Sociales de Classe H») et
- cent dix (110) parts sociales de classe I («Parts Sociales de Classe I») et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G et Parts Sociales de Classe H «Parts Sociales Préférentielles»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Les parts sociales d'une classe spécifique ne sont pas convertibles en parts sociales d'une autre classe.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.4 Les parts sociales nouvelles à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans le capital de la Société. Le conseil de gérance détermine la période pendant laquelle ce droit préférentiel de souscription peut être exercé et qui ne peut être inférieur au delà de trente jours (30) commençant à compter de la date d'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des associés peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des associés suivant les modalités requises pour une modification des statuts de la Société.

5.5 Sous réserve des dispositions de la Loi, la Société peut racheter ses propres parts sociales.

5.6 Le capital social de la Société peut être réduit par le biais d'une annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classe(s) de parts sociales par le rachat suivie de l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette classe de parts sociales.

5.7 En cas de rachat ou d'annulation de classes de parts sociales, ces annulations et rachats de parts sociales doivent être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe I).

5.8 Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais d'un rachat suivi d'une annulation d'une ou plusieurs classe(s) (c'est-à-dire de la Classe I à Classe A), les détenteurs de cette/ces classe(s) de parts sociales auront droit à un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale détenue par eux et annulées.

5.9 Outre le capital social émis, il peut être constitué un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale de la Société en surplus de sa valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toute part sociale que la Société souhaite racheter à son (ses) associé (s), pour compenser toute perte nette, pour réaliser des distributions à (aux) (l') associé(s) sous la forme d'une distribution de dividende ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.10 Suite au rachat et annulation de parts sociales des classes concernées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

5.11 La Société peut racheter ses parts sociales conformément aux présents articles et dans la mesure permise par la Loi.

Aux fins du présent article 5:

Le "Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) auxquels les associés de la classe de parts sociales concernée auront droit après l'affectation à la réserve légale ou aux pertes (incluant les pertes reportées) qui ont été faites.

La "Valeur d'Annulation par Part Sociale" sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée.»

Le "Montant Total d'Annulation" signifie le montant déterminé par le conseil de gérance sur base des comptes intermédiaires de la Société qui ne peuvent être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et annulation des parts sociales concernées. Le Montant Total d'Annulation pour chaque classe de parts sociales est la somme de la valeur nominale augmentée de la prime d'émission versée sur ces parts sociales (et pas autrement distribuée) et le Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de la classe concernée, sauf autrement décidé par le conseil de gérance à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit supérieur au Montant Disponible. Le conseil de gérance

peut choisir d'inclure ou d'exclure dans le calcul du Montant Total d'Annulation, la prime d'émission librement distribuable, en totalité ou en partie.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.4 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

7.5 Les parts sociales ne peuvent être transférées à de nouveaux associés que sous réserve de l'approbation de ce transfert par les associés à la majorité des trois quarts du capital social et sous réserve de l'approbation de la cession par le conseil de gérance de la Société.

7.6 Le transfert des parts sociales sera en outre régi par les dispositions de tout pacte d'actionnaires, qui peut être conclu de temps à autre par tous les associés de la Société.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Les associés seront convoqués à toute assemblée générale ou extraordinaire de la Société, outre l'assemblée générale ordinaire annuelle qui est tenue annuellement selon les dispositions des présents statuts, au moins quinze (15) jours ouvrables à l'avance. Ces assemblées seront être convoquées cinq (5) jours ouvrables à l'avance par le conseil de gérance si des associés représentant au moins vingt-cinq pour cent (25%) du capital social le demandent. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts par tout pacte d'actionnaires ou par la loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de cinquante pour cent (50 %) du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les soixante-quinze pourcent (75 %) du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 Le conseil de gérance de la Société sera composé d'au moins cinq (5) membres au maximum de sept (7) membres sauf dans les cas où un nombre plus élevé est requis pour la création ou la maintenance du Group Actif d'Investisseurs. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) gérants de catégorie A et deux (2) gérants de catégorie B. Toute référence faite ci-après au(x) «gérants» doit être lue comme une référence à chacun et à tout gérant de catégorie A et gérant de catégorie B, en fonction du contexte et le cas échéant.

13.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

13.3 Aux fins de cet article 13, un Group Actif d'Investisseurs signifie tous les Investisseurs Actifs qui détiennent directement ou indirectement plus de cinquante pour cent (50%) de la Société. Un Investisseur Actif est tout associé de la société (autre que SARL 2) qui a nommé au moins un (1) des gérants de catégorie A, étant entendu qu'un tel Investisseur Actif fait partie du Groupe Actif d'Investisseurs.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat. Une assemblée générale des associés va nommer au moins trois (3) gérants de catégorie A et deux (2) gérants de catégorie B.

14.2 A l'exception de la nomination et révocation des trois (3) gérants de catégorie A initiaux, les gérants de catégorie A sont nommés et peuvent être révoqués par décision prise à la majorité simple des votes des associés et ces gérants de catégorie A sont nommés pour une durée illimitée. Les gérants de catégorie B sont nommés pour une durée illimitée et peuvent être révoqués à tout moment par une décision prise à la majorité simple des votes des associés.

14.3 Le président du conseil de gérance (le «Président») est nommé parmi les gérants de catégorie A.

14.4 Le Président initial est nommé, dans cette fonction et comme gérant de catégorie A, pour une période de trois (3) ans, ce mandat étant à chaque fois automatiquement renouvelé pour une période d'un (1) an, sous réserve de la possibilité par les associés détenant, directement ou indirectement, au moins vingt-cinq pour cent (25%) de la Société, de soumettre la poursuite d'un tel mandat au vote des associés. Cette poursuite du mandat doit être approuvée par une décision adoptée à la majorité simple des voix des associés. Si le Président n'est pas en mesure d'assister aux réunions du conseil de gérance, dans ce cas un autre gérant de catégorie A sera nommé pour agir pendant la réunion en tant que président temporaire.

14.5 Les autres gérants de catégorie A initiaux (autres que le Président initial) sont nommés pour une période de deux (2) ans, ce mandat étant à chaque fois automatiquement renouvelé pour une période d'un (1) an, sous la réserve de la possibilité par les associés détenant, directement ou indirectement, au moins vingt-cinq pour cent (25%) de la Société, de soumettre la poursuite d'un tel mandat au vote des associés. Cette poursuite du mandat doit être approuvée par une décision adoptée à la majorité simple des votes des associés.

14.6 En cas de négligence grave, fraude ou faute lourde, tout gérant de catégorie A peut être révoqué à tout moment par un vote adopté à la majorité simple des associés.

14.7 Tout gérant de catégorie A initial peut être révoqué à tout moment pendant les deux (2) premières années de son mandat initial par un vote adopté à la majorité de soixante-sept pour cent (67 %) des voix des associés.

Le Président initial peut être révoqué à tout moment pendant les trois (3) premières années de son mandat initial par un vote adopté à la majorité de soixante-sept pour cent (67 %) des voix des associés.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant de catégorie B deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants de catégorie B jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où un poste de gérant de catégorie A deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue, de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé, par les gérants restants de catégorie A jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum cinq (5) jours ouvrables à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président du conseil de gérance qui doit être nommé conformément aux articles 14.3 et 14.4 parmi les gérants de catégorie A. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant de catégorie A comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant, quelque que soit sa catégorie, comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, c'est-à-dire au moins une majorité de gérants de catégorie A et une majorité de gérants de catégorie B.

17.6 Les décisions sont prises par vote adopté par cinquante pour cent (50 %) des gérants de catégorie A présents ou représentés et cinquante pour cent (50 %) des gérants de catégorie B présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante. En outre, chaque décision relative aux Questions Réservées (telles que définies ci-dessous) requiert le consentement de la majorité des Superviseurs présents ou représentés ou des associés selon les cas.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

Art. 19. Nomination du conseil des superviseurs.

19.1 La Société dispose d'un conseil des superviseurs (les «Superviseurs» ou le «Conseil des Superviseurs») qui seront chargés uniquement d'approuver les Questions Réservées (telles que énumérées à l'article 22), mais qui ne peuvent en aucun cas, interférer avec la gestion de la Société, sauf à se prononcer sur les Questions Réservées.

19.2 Chaque associé (qui dans ce contexte inclut un groupe d'associés qui sont conseillés, gérés, détenus ou contrôlés par une même entité) détenant plus de trois pour cent (3%) du capital de la Société, aura le droit mais pas l'obligation de proposer aux autres associés la nomination d'un Superviseur. Cette proposition doit être faite par chaque associé dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la notification faite par le conseil de gérance aux associés de leur intention de convoquer une assemblée pour nommer les Superviseurs.

Chaque associé peut révoquer un Superviseur nommé par lui et proposer aux autres associés pour nomination une nouvelle candidature pour la position de Superviseur par notification faite au président du Conseil des Superviseurs.

19.3 Le Conseil des Superviseurs a un président. A l'exception du président initial, le président du Conseil des Superviseurs est élu par une majorité des voix, étant entendu que chaque Superviseur nommé par un associé aura un pouvoir de vote au sein du Conseil des Superviseurs (exprimé en pourcentage) qui sera fonction de la participation du capital social de la Société de l'associé à l'origine de sa nomination. Si le président n'est pas en mesure d'assister aux réunions du Conseil des Superviseurs, alors un autre Superviseur sera nommé pour agir en tant que président temporaire lors de la réunion.

19.4 Si un associé cesse, pour quelle que raison que ce soit (autre que pour raison de transfert des parts sociales à une Société Associée) d'être un associé détenant plus de trois pour cent (3 %) du capital social de la Société, alors il doit faire en sorte que le Superviseur nommé suite à sa proposition va démissionner avec effet immédiat du Conseil des Superviseurs sans paiement d'une compensation pour déchéance de son mandat.

19.5 Sauf sur délégation spéciale du conseil des gérants, aucun Superviseur n'a le pouvoir d'engager la Société.

Art. 20 Conduite des réunions du conseil des superviseurs.

20.1 Aucune affaire ne pourra être traitée et aucune décision ne pourra être prise, si, lors d'une réunion du conseil des superviseurs, les Superviseurs présents ou représentés ne représentent pas les associés détenant ensemble au moins cinquante pour cent (50 %) du capital social de la Société, étant entendu que seule la proportion du capital social de la Société représenté par ces Superviseurs sera prise en compte pour le calcul du quorum des Superviseurs.

20.2 Toutes les décisions du Conseil des Superviseurs sont prises par les Superviseurs représentant au moins cinquante pour cent (50 %) du capital social de la Société, à l'exception de l'acquisition, investissement ou autre dépense en dehors de l'objet de BK SEE, qui nécessitent l'unanimité des Superviseurs. Seule la part du capital social de la Société détenue par des associés ayant nommé des Superviseurs doit être prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité des voix du Conseil des Superviseurs surveillance. Afin d'éviter tout doute, chaque Superviseur aura un pouvoir de vote au sein du Conseil des Superviseurs qui sera proportionnel au capital de la Société que détient l'associé à l'origine de sa nomination (exprimé en pourcentage).

Art. 21. Convocation des réunions du conseil des superviseurs.

21.1 En ce qui concerne le Conseil des Superviseurs, l'avis de convocation doit être envoyé au moins dix (10) jours ouvrables à l'avance pour les réunions relatives aux Questions Réservées.

Ce délai de préavis de dix (10) jours ouvrables n'est nécessaire que pour la première réunion statuant sur une telle Question Réservée. Toutes les réunions ultérieures du Conseil des Superviseurs délibérant sur la même transaction et qui est principalement en ligne avec ce qui a été approuvé précédemment, peuvent être convoquées avec un préavis de cinq (5) jours ouvrables.

21.2 Les réunions du Conseil des Superviseurs doivent avoir lieu au moins une fois par an et doivent être convoquées par le président du Conseil des Superviseurs à la demande d'un Superviseur. Dans le cas où le président ne convoque pas de Conseil des Superviseurs dans le délai de cinq (5) jours ouvrables à partir d'une telle demande, alors la réunion sera directement convoquée par tout Superviseur selon les dispositions relatives aux convocations prévues à l'article 21.1.

Art. 22. Questions Réservées. Aux fins de l'article 22:

«Associés» désigne les associés de la Société et de SARL 2;

«BK SEE» désigne un véhicule d'investissement mis en place pour développer les restaurants Burger King dans les Territoires Cibles;

«Détenteur de Titres» signifie les détenteurs de tout titre émis ou à émettre par la Société ou par SARL 2;

«Emission» désigne toute émission de parts sociales par la Société;

«Financement Initial» désigne l'investissement initial de la Société entre autres;

«Marché Réglementé» signifie la Bourse de Luxembourg ou tout autre marché réglementé équivalent de titres;

«Offre Publique» signifie (i) la publication par un opérateur d'un Marché Réglementé d'une note d'admission (ou document similaire) des parts sociales de la Société ou des actions de BK SEE (ou de toute autre Société Associée) sur un Marché Réglementé avec mention du numéro de visa attribué par l'opérateur du Marché Réglementé sur le prospectus ou le mémorandum final; ou (ii) toute mesure avec effet similaire prise par une telle autorité compétente;

«SARL 2» désigne Gripfin S.à.r.l.;

«Statuts» désigne les statuts de la Société;

«Société Associée» signifie, en rapport avec un Détenteur de Titres (y compris et sans limitation les Détenteurs de Titres qui sont des trusts, des investments trusts, des limited partnerships et des general partnerships), toute entité dans laquelle un Détenteur de Titres ou un Parent du Détenteur de Titres détient directement ou indirectement (par le biais d'un Détenteur de Titres) plus de soixante-quinze pour cent (75 %) de l'ensemble des droits de vote des parts sociales émises composant le capital social de cette entité et qui peuvent effectivement être exercés lors des assemblées;

«Parent» signifie toute entité (y compris toute société, partenariat, entreprise commune, fonds, association, groupement d'intérêt économique ou toute autre organisation, entreprise ou entité) et qui est le bénéficiaire économique ultime du Détenteur de Titres;

«Territoires Cibles» désigne la Pologne, la Grèce, la Roumanie, et l'Italie;

Les questions réservées suivantes (les «Questions Réservées») sont, sans préjudice d'autres exigences d'approbation applicables en vertu des lois en vigueur, soumises à l'accord préalable:

i) Du Conseil des Superviseurs

- Toute acquisition, investissement ou autre dépense (y compris toute série d'acquisitions, investissements ou autres dépenses liés) par la Société ou par SARL 2 en relation avec BK SEE d'un montant qui est au total égal ou supérieur à dix millions euros (EUR 10.000.000) à l'exception pour le du Financement Initial;

- Tout changement substantiel du plan d'affaires consolidé de BK SEE

- Toute acquisition, investissement ou autre dépense en dehors du champ d'application de BK SEE;

- Tout changement relatif aux Territoires Cibles;

- Tout changement de la politique de distribution des dividendes;

- Nomination et révocation du CEO et CFO de BK SEE, à l'exception de nomination du CEO initial qui sera M. Leo Léon;

- Regroupements, consolidations, fusions, Offre Publique ou vente d'une partie substantielle des actifs de BK SEE ou autres transactions importantes impliquant BK SEE, dans le cas où BK SEE n'est pas l'entité survivante ou si la valeur de la transaction est supérieure à dix millions euros (EUR 10.000.000);

- Tout changement dans la structure du capital, y compris l'émission de nouveaux titres, la création de nouveaux titres, la création de catégories de titres, ou des changements relatifs aux droits ou aux privilèges liés aux titres dans BK SEE, qui se traduirait par les Associés ayant directement ou indirectement, moins de quatre-vingt pourcent (80 %) des titres émis dans BK SEE;

- engagement d'une procédure d'insolvabilité volontaire, ou de dissolution ou de liquidation de BK SEE (mais le Conseil des Superviseurs ne doit pas retenir, retarder ou conditionner de façon déraisonnable son consentement);

- toute opération de parties liées et/ou conflits d'intérêt avec, y compris mais pas limité à, tout Détenteur de Titres ou leurs Sociétés Associées, autre qu'une opération de parties liées dans le cadre du déroulement normal de l'activité. Il va de soi que le Superviseur qui représente le cas échéant le Détenteur de Titres en conflit ne sera pas permis de voter sur ce point;

- changement du réviseur, de la politique comptable ou de la fin de l'année fiscale;

- commencement ou règlement d'un litige significatif, un tel accord peut néanmoins être donné ultérieurement si les circonstances le requièrent; et

le contrat mettant en place les termes et conditions généraux d'une opération avec des parties liées relative à des transactions immobilières et telles que décrites dans un pacte d'actionnaires le cas échéant.

ii) des associés

- approbation de l'Emission; et

- regroupements, consolidations, fusions ou vente d'une partie substantielle des actifs de la Société ou d'autres transactions importantes impliquant la Société, si la Société n'est pas l'entité survivante ou si la valeur de la transaction est supérieure à dix millions euros (EUR 10.000.000)

Art. 23. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 24. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

24.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

24.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

24.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

24.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

24.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

Art. 26. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

26.1 Premièrement toutes les distributions par la Société aux associés, sous quelle que forme que ce soit et de quelle que soit la source, sont répartie(s) sur une base pro-rata des parts sociales détenues par les associés de la Société jusqu'à ce que tous les associés aient reçu, à la suite de ce(tte)(s) distribution(s), un montant équivalent au capital versé (et de la prime d'émission le cas échéant).

26.2 Deuxièmement, une fois que la(es) distribution(s) en vertu de l'article 26.1 ci-dessus a(ont) été effectuée(s), toutes les distributions que la Société décide de faire, sous quelle que forme que ce soit et de quelle que soit la source, est (sont) attribuée(s) dans l'ordre suivant:

- la dernière catégorie alors en circulation de Parts Sociales Préférentielles est en droit de recevoir un dividende préférentiel de douze pour cent (12%) sur cette distribution; et

- le reste de la distribution est répartie, sur une base au prorata de la totalité des Parts Sociales Ordinaires, dans la mesure où elle n'a pas été rachetée ou annulée autrement.

26.3 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

26.4 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

26.5 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

26.6 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 27. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

27.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

27.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable est distribuée aux associés conformément à la Loi et l'article 26 des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

28.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés conformément à la Loi et à l'article 26 des présents statuts.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dans le cas où un pacte d'actionnaires est conclu par tous les associés, la Société doit, dans la mesure permise par la Loi, veiller à ce que les dispositions de ce pacte d'actionnaires soient respectées en tout temps.

Frais et dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à sept mille cinq cents euros (EUR 7.500).

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.50 heures.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, B. Wahl, K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 7 novembre 2014. REM/2014/2443. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185576/1221.

(140209184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Peaksid Postit LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.318.

In the year two thousand fourteen, on the nineteenth day of November.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Peaksid Postit Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies register of Luxembourg under number B 176.317,

Here represented by Mrs Esther COCCO, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy with substitution, after signature "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder" or the "Subscriber") of Peaksid Postit LP S.à r.l., formerly known as PREF II 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer on 20 March 2013 (the "Company"), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), under number 1263 on 29 May 2013.

- that the articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by deed of Maître Martine Schaeffer on 31 January 2014, published in the Mémorial C under number 1021 on 23 April 2014, registered in the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 176.318.

- that the Sole Shareholder has deliberated upon the following agenda:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. To accept the resignation of Philipp Voswinkel as class A manager of the Company and to grant him entire discharge for the execution of his mandate up to the 29th of August 2014.
3. To remove the classes of managers within the board of managers and to delete any reference in the Articles to class A and class B.
4. To implement a new signing regime for the Company.
5. To subsequently amend article 7 of the Articles so that it shall read as follows:

" **Art. 7.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers. The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers."

6. To subsequently amend article 8 of the articles of association so that it shall read as follows:

" **Art. 8.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of any two managers.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency."

7. To subsequently amend article 9, alinea 8 and alinea 11 of the Articles so that they shall read as follows:

Art. 9. alinea 8. "A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum."

Art. 9. alinea 11. “Except as otherwise required by these articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented.”

8. To reclassify the mandate of Karol Maziukiewicz, being a class A manager and of Declan McGrath, being a class B manager as a manager mandate without indication of class.

9. To appoint Nikhil Gupta, born on 14 August 1984 in New Delhi, of French nationality, professionally residing at Bundesplatz 14, CH-6300, Zug, Switzerland, as manager of the Company for an unlimited duration.

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting. The Sole Shareholder further acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers this meeting as being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Philipp Voswinkel as class A manager of the Company and to grant him entire discharge for the execution of his mandate up to the 29th of August 2014.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to remove the classes of managers within the board of managers and to delete any reference in the articles of association of the Company to class A and class B.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to implement a new signing regime for the Company in accordance with article 8 as amended under resolution six of these minutes.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves subsequently to amend article 7 of the Articles so that it shall read as follows:

“**Art. 7.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers. The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 8 of the Articles so that it shall read as follows:

“**Art. 8.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of any two managers.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.”

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 9, alinea 8 and alinea 11 of the articles of association so that they shall read as follows:

Art. 9. alinea 8. “A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum”

Art. 9. alinea 11. “Except as otherwise required by these articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented.”

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to reclassify the mandate of Karol Maziukiewicz, being a class A manager and of Declan McGrath, being a class B manager as a manager mandate without indication of class.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Nikhil Gupta, born on 14 August 1984 in New Delhi, of French nationality, professionally residing at Bundesplatz 14, CH-6300, Zug, Switzerland, as manager of the Company for an unlimited duration.

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at approximately nine hundred fifty Euro (EUR 950.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who is known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Peaksid Postit Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrit auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.317,

Ici représentée par Mme Esther COCCO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis le notaire d'acter comme suit:

- qu'elle est l'associé unique ("Associé Unique" ou le "Souscripteur") de Peaksid Postit LP S.à r.l., anciennement connu sous PREF II 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée par acte de Maître Martine Schaeffer le 20 mars 2013 (la "Société"), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), sous le numéro 1263 du 29 mai 2013.

- que les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer le 31 janvier 2014, publié au Mémorial C sous le numéro 1021 le 23 avril 2014, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 176.318.

- que l'Associé Unique a ensuite pris les décisions conformément à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation à la convocation préalable;
2. Accepter la démission de Philipp Voswinkel comme gérant de classe A de la Société et de lui accorder la décharge pour l'ensemble de l'exécution de son mandat jusqu'au 29 août 2014.
3. Supprimer les classes au sein du conseil de gérance et de supprimer toute référence dans les statuts de la Société aux classes A et B.
4. Mettre en place un nouveau régime de signature pour la Société.
5. Modification subséquente de l'article 7 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) relèvent de la compétence du conseil de gérance".

6. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants

Le gérant unique ou, dans le cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc, le(s)quel(s) peut/peuvent ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de son agent (s), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions de son / leur organisme.”

7. Modification subséquente des alinéas 8 et 11 de l'article 9 des Statuts de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

Art. 9. alinéa 8. “La majorité des gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum”

Art. 9. alinéa 11. “Sauf si autrement requis par ces articles, les décisions du conseil sont adoptées par au moins la majorité simple des gérants présents ou représentés.”

8. Pour reclasser le mandat de Karol Maziukiewicz, étant un gérant de classe A et de Declan McGrath, étant un gérant de classe B en un mandat de gérant sans indication de classe.

9. Nommer Nikhil Gupta, né le 14 août 1984 à New Delhi, de nationalité française, demeurant professionnellement à Bundesplatz 14, CH-6300, Zug, Suisse, en qualité de gérant de la Société pour une durée illimitée.

- que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à la convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique indique être informé à suffisance de l'ordre du jour et considère que la présente assemblée a été dûment convoquée, de sorte qu'elle peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Il est décidé que tous les documents présentés à la présente assemblée ont été mis à la disposition de l'Associé Unique pendant un délai suffisant lui permettant d'analyser minutieusement chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Philipp Voswinkel comme gérant de classe A de la Société et de lui accorder la décharge pour l'ensemble de l'exécution de son mandat jusqu'au 29 août 2014.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer les classes au sein du conseil de gérance et de supprimer toute référence dans les statuts de la Société aux classes A et B.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de mettre en place un nouveau régime de signature de la Société conformément à l'article 8 telle que modifiée par la sixième résolution ci-dessous.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier par conséquent l'article 7 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

“ **Art. 7.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) relèvent de la compétence du conseil de gérance.”

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier par conséquent l'article 8 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

“ **Art. 8.** La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants

Le gérant unique ou, dans le cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc, le(s)quel(s) peut/peuvent ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de son agent (s), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions de son / leur organisme.”

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier par la suite l'article 9, alinéa 8 et alinéa 11 des Statuts de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

Art. 9. alinéa 8. "La majorité des gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum "

Art. 9. alinéa 11. "Sauf si autrement requis par ces articles, les décisions du conseil sont adoptées par au moins la majorité simple des gérants présents ou représentés."

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de reclasser le mandat de Karol Maziukiewicz, étant un gérant de classe A et de Declan McGrath, étant un gérant de classe B, en un mandat de gérant sans indication de classe.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Nikhil Gupta, né le 14 août 1984 à New Delhi, de nationalité française, demeurant professionnellement à Bundesplatz 14, CH-6300, Zug, Suisse, en qualité de gérant de la Société pour une durée illimitée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de neuf cent cinquante Euros (EUR 950.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; sur demande de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: E. COCO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 20 novembre 2014. Relation: DIE/2014/14759. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 21 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185762/231.

(140208954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Athena Café s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 14, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 168.825.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014187392/10.

(140210117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Augustus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.527.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014187395/10.

(140210086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

C&S House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 178.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187439/10.

(140209773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Chine Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 171.360,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Chine Invest S.à r.l.

Référence de publication: 2014187446/10.

(140210008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

SCI FFP02, Société Civile Immobilière.**Capital social: EUR 5.000,00.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg E 4.779.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 19 novembre 2013 qu'une part sociale de la société été cédée par Pierre-Jean Douvier à SCI FFP01, immatriculée au RCSL sous le numéro E 4741 et ayant son siège social 4, rue Jean-Pierre Probst L-2352 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014185828/14.

(140209570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

SEI International Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.779.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Novembre 2014.

SEI International Services S.à r.l.

J.L. de Zwart

Manager B

Référence de publication: 2014187938/14.

(140210377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Cold Waters Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 100.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187487/10.

(140210270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

COLUMBIA International Consulting sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 94.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014187489/10.

(140209957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Compagnie Financière Smyrna S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.818.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014187492/10.

(140210251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Carnaz S.R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.006.

Les comptes annuels au 31 Octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014187471/10.

(140210440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Intuitiv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 133.872.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014187658/12.

(140210110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.
